

Résidence du Ruanda
Territoire de Ruhengeri

Ruhengeri, le 23 août 1946.-

N° 822/Sec.-

OBJET:

Certificat civisme
Mr. & Mme ROPS.-

Ruhengeri



4834

Monsieur le Chef de Service,

Réf. votre 4295/Sec.-

J'ai l'honneur de vous faire savoir que Monsieur et Madame Rops sont partis pour la Belgique via Léopoldville depuis plus d'une semaine.-

La particularité de Monsieur Philippe Rops est d'agir autrement que le commun des mortels. Au lieu de s'adresser au Territoire de son ressort pour ses certificats de civisme, il a été vous trouver à Usumbura.-

Vous m'avez comme de juste renvoyé le dossier; il était trop tard à ce moment pour vous retourner les pièces d'identité congolaises et belges.-

Monsieur et Madame Rops ont fait ici leur déclaration de civisme et ont payé les 80 frs. d'enregistrement.-

Je leur ai délivré une note disant que, pour ce qui me concerne, je ne voyais aucun empêchement à ce qu'ils reçoivent un certificat de civisme.-

S'ils n'obtiennent pas satisfaction à Léopoldvile, ils ne devront s'en prendre qu'à eux-mêmes. Si vous voulez me renvoyer les 80 frs. inutiles à Usumbura, je les remettrai à Monsieur Pierre Rops, frère de Philippe Rops, gérant de leur plantation et porteur de procuration générale.-

L'Administrateur Territorial, STEVENS, A.J.I.

A Monsieur le Chef du Secrétariat
Provincial à

U S U M B U R A.-

11

• SERVICE DU SECRETARIAT
CONGO BELGE

A/B.- N° 4295 / SEC.

Usumbura, le 13 Août 1946.-

Rappeler dans la réponse la date et le numéro

Réponse au n°.....

du..... 19

ANNEXE

OBJET:

Certificat de civisme.

4295 / Sec
23.8.46

Reponse 23/8/46
Renvoyer Rops
ne a rien fait ill.

04

4

Monsieur l'Administrateur Territorial,

Suite à votre lettre n°752/Sec en date du 5 août, j'ai l'honneur de vous faire savoir qu'il n'est pas souhaitable que Monsieur Rops s'adresse directement au Secrétariat Général de Léopoldville pour les certificats de civisme qu'il sollicite, étant donné qu'il ne les obtiendra pas par cette voie.-

Veuillez communiquer d'urgence à Monsieur Rops que les cartes d'immatriculation et d'identité d'Europe doivent être envoyées au Secrétariat d'Usumbura. Quant aux frais d'enregistrement, je suis déjà en possession des 80 frs couvrant ces frais pour Monsieur et Madame Rops.-

Le Chef du Secrétariat du R.U., M. ROSMANT,

Adm. Territorial de 1ère classe.

Rosmant

A Monsieur STEVENS
Administrateur Territorial

à

R U H E N G E R I .-

Résidence du Runda
Territoire de Ruhengeri

N° 752/Sec.-

OBJET:
Certificat de civisme.-

MINUTE

Ruhengeri, le 5 août 1946.-

Transmis copie pour information à
Monsieur le Chef du Secrétariat
Provincial à USUMBURA suite à sa
lettre n° 3837/Sec. du 26.7.1946.-

Ruhengeri, le 5 août 1946.-
L'Administrateur Territorial,
STEVENS, A.J.F.,

Monsieur,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que votre demande de certificats de civisme introduite directement par vous à Usumbura n'est revenue; vous devriez me remettre vos cartes d'immigration et d'identité d'Europe et faire enregistrer vos déclarations d'honneur à Ruhengeri (frais 40 Fr par personne), un à Usumbura si vous préfériez.-

Ces démarches seraient tardives, puisque vous vous embarquez le 8 août pour Léopoldville; ci-joint vos demandes en retour.-

Il y aura donc lieu de vous adresser directement au Secrétariat Général à Léopoldville pour la question dont objet.-

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.-

L'Administrateur Territorial,
STEVENS, A.J.F.,

A Monsieur ROPS, Philippe
Colon à
KINTIGI

Ps. Il n'y a pas d'opposition, en ce qui me concerne, à ce que des certificats de civisme vous soient délivrés, à vous être versé l'apport
à l'AT

afin qu'ils aillent faire

SERVICE DU SECRETARIAT
CONGO BELGE

N/G. N° 3827 Sec.

Rappeler dans la réponse la date et le numéro

Usumbura, le 26 juillet 1946.-

Réponse au n°

du 19

ANNEXE

OBJET:

Certificats de civisme.

U° 382/See
1. 8. 46.

7 andif partis ce
jour par Kyodi.
auraient du faire
par moi. M.

Monsieur l'Administrateur Territorial,

Afin de me permettre de délivrer les certificats de civisme demandés, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien réclamer aux intéressés les documents suivants:

- 1/ carte d'immatriculation
- 2/ carte d'identité d'Europe
- 3/ par certificat, 40,-- francs.-

J'annexe à la présente deux demandes émanant de personnes qui résident dans votre territoire..-

Le Chef du Secrétariat du Ruanda-Urundi,
M. ROSMANT,


Administrateur Territorial de Ire cl.-

A Monsieur l'Administrateur Territorial
de & à

R U H E N G E R I .-